

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DU NORD ATLANTIQUE, 14 RUE CREMIEUX 97230 STE MARIE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 9 000 €.

Monsieur Marc-Emmanuel JOACHIM, représentant de la société 2JME TRANSPORT S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 17 CITE LE VALLON 97214 LE LORRAIN, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
JOACHIM Marc-Emmanuel	54	5 400 €
JOACHIM René Joel	36	3 600 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 mars 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé
Joachim

